

République Française

Département de la
MOSELLE

Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers
élus : 15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents : 15

Procuration : 0

Absents excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation
11/03/2025

COMMUNE DE GRAVELLOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel

Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique - SIMON Denis - SORNETTE CHMIELOWIEC
Cyrielle - DONVAL Denis –GAILLOT Emilie– POTIER Christophe- SCHURCH Christophe
-MULLER Hervé – LOUIS Aurélie - APPERT Ségolène - DAUBENFELD Nadine -PIERRE
Sébastien – CLEVER Nathalie – GRANDPIERRE Marie-France

Procurations :

Absents excusés :

DELIBERATION 5/2025

TARIFS DE LA REGIE

Le Maire de la commune de Gravelotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122.22 et L.2122-23,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment les articles 22 et 22-1,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal du vendredi 18 octobre 2013 sur la modification du tarif de location de la salle des fêtes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2015 sur la création d'une régie de recette ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2015 sur les tarifs photocopies et cotisations bibliothèque ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 janvier 2025 portant la nomination du régisseur titulaire,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs suite à la modification du contrat de location de la salle des fêtes et de relancer la régie de recette de la commune de Gravelotte,

ARTICLE 1 : il est institué une régie de recettes auprès du service administratif

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à Gravelotte au 27 rue d'Ars

ARTICLE 3 : La régie fonctionne toute l'année

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- photocopies : 0.15€ cts/copie
- Adhésions bibliothèque : 3€ /inscription enfant
4€/inscription adulte
5€/inscription famille
- Casse vaisselle Location salle des fêtes (voir annexes 1)
- Location de la salle des fêtes (voir annexes 2)
- Reproduction des clés salle des fêtes en cas de perte (voir devis + facture fournis en cas de reproduction)

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- espèces
- chèques

Elles sont perçues contre remises à l'usager de quittance.

ARTICLE 6 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixée à 300€.

ARTICLE 7 : Le régisseur est tenu de verser au comptable du service de Gestion comptable de Metz le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par trimestre.

ARTICLE 8 : Le régisseur verse auprès du comptable la totalité des justificatifs des opérations de recettes dès que le montant fixé à l'article 6 est atteint et au moins une fois par trimestre.

ARTICLE 9 : L'intervention de mandataires à lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 10 : Le régisseur ne percevra pas d'indemnités de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : Les mandataires suppléants ne percevront pas d'indemnités de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 : Le Maire et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Metz sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 21 Mars 2025

Le Maire,
Michel TORLOTING

